

**La gestion de l'eau en Méditerranée**

**Le cas de la Palestine<sup>2</sup>**

Cercle Enrico Berlinguer

Bruxelles le 22 février 2007

---

<sup>1</sup> Secrétariat : 9 quai du commerce 1000 Bruxelles (tel : 02 223 07 56 ; fax : 02 250 12 63)

[www.association-belgo-palestinienne.be](http://www.association-belgo-palestinienne.be)

<sup>2</sup> texte rédigé par Edouard Wuilquot avec l'aimable collaboration de Mmes F.Gueur, A-M Groeger et MM. G.Cailleau et J-L Maricq. qui m'ont apporté leur aide et prodigués leurs conseils.

## 1 Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient

### 1.1. L'eau est une ressource rare.

Comprenant 5% de la population mondiale et 1% des ressources renouvelables en eau, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est une zone éminemment hydro-conflictuelle.

Pays en dessous du seuil de pénurie aiguë d'eau  
(moins de 500 m<sup>3</sup> d'eau par an et par habitant)

1993	8 pays (Etats Arabes Unis, Bahreïn, Arabie Saoudite, Qatar, Koweït, Jordanie, Yémen, Djibouti)
2000	10 pays (+ Tunisie, Maroc)
2025	13 pays (+ Somalie, Libye, Algérie)

Sur 21 pays que compte la région, trois seulement disposeront en 2025 de ressources hydriques excédentaires par rapport à la limite de la pénurie (moins de 1000 m<sup>3</sup> par habitant et par an), ce sont :

- la Mauritanie
- l'Irak
- le Liban

La raréfaction des ressources renouvelables en eau est une donnée incontestable ; elle doit être prise en considération dans la recherche des solutions possibles, à l'échelle des Etats et de la région dans son ensemble.

Cette raréfaction va aller en s'aggravant suite aux effets de :

- la croissance démographique soutenue (2,8% par an)
- du taux élevé d'urbanisation
- au développement prévisible du tourisme
- aux implantations industrielles en milieu urbain
- à la part croissante de l'agriculture irriguée
- au coût des solutions alternatives de mobilisation des ressources non conventionnelles en eau (achat, transfert, aqueducs, désalement, traitement, pluies artificielles, etc.)

## 1.2. L'eau est une ressource inégalement répartie.

Cette répartition s'entend selon trois dimensions:

- les ressources ; critères quantitatif, qualitatif et éthique
  - o Les pays du Moyen-Orient rencontrent trois facteurs de stress hydrique qui se recouvrent l'un l'autre.
    - Critère quantitatif
      - Il permet de distinguer trois types de pays :
        - o Les pays dont la dotation en eau dépasse 1.000.000 de m<sup>3</sup> d'eau par an et par habitant (Iran, Iraq, Liban, Soudan, Syrie et la Turquie)

- Les pays dont la dotation en eau se situent entre 500.000 et 1.000.000 de m<sup>3</sup> d'eau par habitant et par an (Algérie, Egypte, Israël, Maroc et Palestine)
- Les pays dont la dotation en eau est inférieur à 500.000 m<sup>3</sup> d'eau par habitant et par an : (Jordanie, Libye, Tunisie et les pays de la péninsule arabe)
- Critère qualitatif
  - Le pompage excessif d'eau à partir de puits a pour conséquence une baisse du niveau des nappes phréatiques ; celle-ci entraîne une augmentation du coût des pompages et une diminution de la qualité de l'eau qui peut être polluée par l'entrée d'eau saline (si l'aquifère se trouve à proximité de la mer)

Accumulation de sédiments et déversement d'eau polluée dans les nappes dues à l'utilisation d'engrais et de pesticides par les agriculteurs.

- L'utilisation de plus en plus intensive de systèmes d'égouttage due au développement intensif de l'urbanisation dans la plupart des villes arabes
- Critère éthique

Sauf en ce qui concerne les eaux de surface, les autres ressources hydriques (eaux souterraines et les bassins hydrographiques) ne connaissent pas de frontières. Il n'y

a aucune délimitation de ce qui appartient à un pays ou à un autre en matière d'eaux souterraines ce qui est à l'origine de tension ou de conflits entre les pays concernés.

- La demande d'eau

Elle détermine les stratégies présentes et futures d'exploitation allant du laisser-faire (là où les prélèvements sont nettement inférieurs aux ressources, Turquie, Liban) à la gestion de la pénurie (pays qui vivent sur leur capital-eau ; Yémen, Jordanie, Bande de Gaza, pays du Golfe)

- L'inégalité sectorielle de la consommation d'eau

- o Plus de 75% de l'eau du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est utilisée dans l'agriculture alors que ce secteur ne représente pas plus de 25 % du PIB ou 35% de l'emploi dans un pays comme la Syrie

L'utilisation excessive de l'eau dans le secteur agricole paraît irrationnelle, surtout quand on sait que des millions d'arabes n'ont pas d'eau potable. Faut-il dans ce cas continuer à consacrer tant de ressources en eau rares à des utilisations à faible valeur ajoutée ?

### 1.3. L'eau comme enjeu stratégique

Le Moyen-Orient comprend cinq zones hydro-conflictuelles majeures :

- le Nil (Nil blanc et le Nil bleu) : pays concernés, l'Egypte et le Soudan
- le bassin du Tigre et de l'Euphrate : pays concernés, la Turquie, la Syrie, l'Iraq
- la rivière Karun et le Shatt-el-arab : pays concernés : l'Irak et l'Iran

- la vallée du Jourdain, pays concernés : La Syrie, Israël, le Liban, la Jordanie et l'Autorité Palestinienne
- les aquifères de la Cisjordanie et de la plaine côtière israélienne : pays concernés : Israël et l'Autorité Palestinienne.

Le problème de l'eau prend au Moyen-Orient un tour particulièrement grave dans la mesure où il se greffe sur des problèmes politiques particulièrement épineux et se développe dans une région qui est le lieu de condensation d'identités meurtrières et d'opposition irrémédiables.

## 2 La question de l'eau en Palestine

### 2.1. Données de base

- L'eau en Palestine se trouve dans les reliefs calcaires disposés parallèlement à la côte qui constituent les collines de Cisjordanie et le fossé dans le quel coule le Jourdain (prolongement de la plaine de la Bekaa).

Ces collines appartiennent au même mouvement anticlinal que les montagnes du nord de la Syrie (Jbel Ansarié, Jbel Zawiyé et au fossé du Gharb dans le quel coule l'Oronte) et du Liban (Mont Liban, Anti-liban avec le Mont Hermon et entre les deux la plaine de la Bekaa)

- o Pluviométrie

- Mont Liban entre 1,00 et 1,50 litre d'eau par an
- Collines de Cisjordanie entre 0,50 et 0,75 litre d'eau par an
- Jordanie entre 0,00 et 0,30 litre d'eau par an

Elle a un caractère saisonnier et spatial marqué.

La pluie tombe essentiellement durant les quatre mois d'hiver et les averses sont exceptionnelles les autres mois. Leur intensité change rapidement avec la distance (0,50 litre le long de la côte israélienne et 0,20 litre le long de la vallée du Jourdain).

Sous les latitudes septentrionales les prévisions pluviométriques peuvent se baser sur des moyennes annuelles ; plus au sud, elles ne peuvent plus l'être que sur des valeurs extrêmes, ce qui augmente le risque de ces prévisions.

- o Ressources hydriques relativement abondantes

- Organismes fluviaux principaux : Oronte, Litani et Jourdain
- Nappes souterraines principales :
  - nappe cisjordanienne (680 millions de m<sup>3</sup>)
  - nappe littorale (Gaza et Israël)
  - nappe jordanienne

## 2.2. L'inégale répartition des ressources en eau du bassin du Jourdain

Le Jourdain<sup>3</sup> ; fleuve de 320 Km, né dans l'Anti-liban de la réunion de trois sources majeures (le Dan, le Hasbani et le Baniyas) qui se trouvent au sud et à l'ouest des flancs du Mont Hermon et qui se réunissent à six kilomètres environ au sud de la frontière libano-israélienne.

Il se divise en trois parties :

- le Jourdain supérieur (17 Km) qui traverse la vallée de l'Hula et plonge dans le lac de Tibériade à -210 mètres d'altitude
- le Jourdain central qui va du lac de Tibériade jusqu'au confluent du Yarmouk qui alimente son cours inférieur
- le Jourdain inférieur qui s'enfonce dans une vallée profonde pour se jeter dans la Mer Morte à – 404 mètres d'altitude (point minimal absolu de la surface terrestre)

---

<sup>3</sup> Etymologiquement, le nom de cette rivière est dérivé du dénominatif « yarad » qui en hébreu signifie « Celui qui descend, dans le sens de couler, c'est-à-dire les cours d'eau par excellence. En arabe, on l'appelle « El-urdun », l'abreuvoir ; cette étymologie elle-même fait l'objet d'une polémique

Durant ce trajet, d'importants prélèvements sont opérés, ce qui explique que ce sont seulement 1850 millions de m<sup>3</sup> annuels qui sont déversé dans la Mer Morte ; seulement 23% de ceux-ci sont originaires d'Israël dans ses frontières de 1967.

Schématiquement, le bilan hydrique des quatre pays dont les ressources en eau dépendent des eaux du Jourdain s'établit comme suit :

	Liban	Jordanie	Israël	TPO <sup>4</sup>
Ressources (en millions de m <sup>3</sup> )				
-Globales	4800		1400	
-Par an et par habitant (en m <sup>3</sup> )	1230	250	350	267/70
Consommation (en millions de m <sup>3</sup> )	900	880	+/- 2000	200
-Dont eau de surface	550	360		
-Dont eau souterraine	350			
-Issue de la nappe fossile renouvelable		310		
-Issue de la nappe fossile non renouvelable		210		

La différence entre les ressources et la consommation d'eau en Israël provient :

- soit des pompages dans le lac de Tibériade (600 millions de m<sup>3</sup>)
- soit des aquifères de la Cisjordanie (470 millions de m<sup>3</sup>)
- soit de la nappe aquifère littorale

Au plan géopolitique : 2/3 des ressources en eau d'Israël proviennent de l'extérieur des frontières de 1948.

90% de l'eau du plateau cisjordanien est pompée par l'Etat hébreu.

<sup>4</sup> Territoires Palestiniens Occupés

Les Palestiniens sont de loin les plus lésés dans la mesure où leur consommation est une des plus faible de la région alors que leurs ressources sont largement utilisées par les Israéliens (qui surexploitent les aquifères montagneux) et le colons juifs installés dans leur territoire et qui leur disputent les eaux souterraines et de surface. Plus dramatique encore, toutes les ressources en eau de la Cisjordanie sont contrôlées, au mépris des conventions internationales, par la compagnie Nationale Israélienne (Mekorot).

« La société nationale israélienne de distribution d'eau Mekorot »

La Mekorot est la société de distribution d'eau de l'Etat d'Israël. Cette entreprise publique est responsable de :

- la gestion des ressources en eau
- de la recherche et du développement des nouvelles sources
- de l'adduction d'eau quelle que soit sa finalité : domestique, industrielle ou agricole.

Sa distribution concerne 2/3 de la totalité de l'eau utilisée en Israël ; le reste est distribué par des sociétés privées. En 1997, Mekorot a distribué 1380 millions de m<sup>3</sup> d'eau dont :

- 745 millions pour l'irrigation
- 540 millions pour l'usage domestique
- 94 millions pour l'usage industriel
- 27 millions pour l'alimentation des aquifères exploités

Sur base des accords de Paix, Mekorot fourni aussi de l'eau aux Jordaniens et aux Palestiniens.

Cette information officielle de l'Etat d'Israël ne cite pas les chiffres des volumes d'eau octroyés à ceux-ci.

Sur base des informations locales qui m'ont été données lors de la mission que j'ai effectuée en septembre 2005 auprès agriculteurs de la région de Jenin, la distribution de l'eau par Mekorot se fait en fonction des proportions suivantes : 17% pour les TPO et 83% pour Israël). Lors de cette même mission, les responsables de la ville de Yatta, au sud d'Hébron m'ont montré les plaques de fer sphériques (trouées en leur centre par un orifice de 1 cm de diamètre) soudées par les colons dans les canalisations d'eau à la sortie de la colonie de ma'on qui se trouve à proximité de cette ville afin de réduire au maximum le débit de l'eau délivrée aux palestiniens.

En outre, les colons effectueraient un surdosage en chlore de l'eau (à la sortie de leur colonie) de manière à la rendre impropre aux usages agricoles et domestiques.

Une enquête sur ces pratiques inhumaines et ignobles devrait être menée sans tarder sur tout le territoire de la Palestine par une institution internationale compétente afin de faire la preuve de ces agissements.

Alors que le rapport de population de l'Etat Israélien et celle des TPO est de 2 à 1, celui de la consommation d'eau est de 10 à 1.

A l'horizon 2025, la situation de ces trois entités sera pratiquement insoutenable. La population d'Israël, de la Jordanie et des TPO qui représente aujourd'hui 15 millions de personnes sera de 25 millions en 2025.

La demande en eau qui est aujourd'hui de 5000 millions de m<sup>3</sup> d'eau pourrait atteindre 7000 millions en 2040.

La raréfaction des ressources en eau, déjà bien réelle mais qui ira en s'amplifiant a déjà provoqué de nombreux conflits dans le passé :

- destruction en 1963 par Israël d'un barrage syro-jordanien, Khalid-ibn-al-walid en construction sur le Yarmouk
- guerre des six jours en juin 1967 avec occupation du Golan syrien et de la Cisjordanie
- occupation du sud Liban en 1982

Selon le Professeur B.Khader, il ne fait aucun doute qu'en l'absence d'une paix équitable, durable et globale permettant une gestion concertée du bassin jordanien, d'autres conflits éclateront, mettant toute la région à feu et à sang.

### 2.3. Le contrôle des eaux du Jourdain, une revendication sioniste permanente.

En 1920 Chaïm Weizman, Président de l'organisation sioniste mondiale :

- suggère au Premier Ministre anglais Lloyd George que les frontières de la Palestine soient déterminées à partir de considérations hydrauliques (lecture : G.Mutin p.87)

- précise au Ministre anglais des Affaires étrangères l'importance considérable du Litani par la Palestine.

-

En 1944, W.C. Lowdermilk propose un plan d'ensemble pour le développement des ressources en eau de la Palestine (création de la « Jordanian Valley Authority » sur le modèle de la « Tennessee Valley Authority » aux Etats-Unis. Ce plan prévoit l'irrigation des terres de la vallée du Jourdain, la dérivation des eaux du Jourdain et du Yarmouk vers le désert du Néguev et l'utilisation des eaux du Litani.

Le plan de partage de la Palestine historique proposé par l'ONU en 1947, dans la mesure où il inclut le Jourdain supérieur dans la partie qui sera accordée à la population juive, favorise celle-ci.

Tôt après sa création, l'Etat d'Israël va se comporter comme si le bassin du Jourdain était presque une « Affaire intérieure ».

En 1953, les autorités israéliennes entreprennent la construction d'un canal (National Water Carrier, capacité : 1150 m<sup>3</sup>) pour détourner l'eau du Jourdain vers le désert du Néguev. Les eaux du Jourdain sont ainsi transférée en dehors de son bassin, ce que n'acceptent pas les riverains arabes. Cette eau, ainsi transférée, est à la base du développement agricole d'Israël (178000 Ha irrigués, soit 43% des terres).

Pour apaiser la colère des pays arabes limitrophes, le Président Eisenhower dépêche dans la région Eric Johnston pour désamorcer la crise. Son plan (1955) répartit les eaux du Jourdain selon les quotas suivants :

- 56% à la Jordanie (qui occupait à l'époque la Cisjordanie)
- 31% à Israël
- 10% à la Syrie
- 3% au Liban

Malgré le rejet de ce plan par les pays de la Ligue arabe et par Israël, il restera une base de référence pendant des années pour le partage de l'eau de cette rivière.

Après la destruction par l'armée israélienne des chantiers ouverts sur le Baniyas et le Yarmouk, seule est tolérée en Jordanie :

- la poursuite des travaux du canal d'irrigation du Ghor sur la rive gauche du Jourdain.
- La création du Canal Abdallah (120 km) alimenté par la prise d'eau d'Adissiya (175 millions de m<sup>3</sup>/an) sur le Yarmouk.
- la mobilisation des eaux des oueds adjacents (barrages du roi Tahal, 90 millions de m<sup>3</sup>)
- le barrage wadi arab (20 millions de m<sup>3</sup>)

Les extensions territoriales d'hier et d'aujourd'hui permettent aux israéliens de contrôler l'approvisionnement en eau de l'Etat hébreu au détriment de la population palestinienne.

La « Guerre des six jours » :

- a rendu impossible le projet arabe de dérivation des eaux du Jourdain supérieur vers le Yarmouk
- a permis :
  - o le contrôle de deux sources du Jourdain (les sources du Dan localisées dans le territoire de 1948 et la source du Baniyas, située en Syrie sur les Hauteurs du Golan)

- le contrôle du triangle du Yarmouk qui ont rendu l'Etat d'Israël maître de toute la partie aval du fleuve et capable de capturer 100 millions de m<sup>3</sup> supplémentaire d'eau par an
- et le contrôle de la prise d'eau jordanienne qui alimente le canal du Ghor

L'invasion du Liban-sud (1978) et l'établissement d'une zone de sécurité a permis à Israël :

- de contrôler le Hasbani et, de ce fait, la totalité des sources du Jourdain, ce qui lui donne la position de riverain amont
- de contrôler la partie aval du Litani, fleuve libanais dont les eaux pourraient être éventuellement intégrées au système aquifère israélien (projet de création d'un canal souterrain reliant le cours aval du Litani à la vallée israélienne de la Houla).

L'utilisation des eaux du Jourdain par les riverains était, jusqu'à une date récente, conforme aux quotas du Plan Johnston. Aujourd'hui, le dépassement par Israël de ceux-ci est très sensible du fait de l'augmentation des pompages des eaux du Jourdain par ce pays.

« Impact de la création du Mur de l'Apartheid par Israël sur l'appropriation de l'aquifère cisjordanien. »

Comme indiqué ci-après, l'eau est considérée par la législation israélienne, étendue aux TPO, comme un bien d'Etat.

Depuis la « Guerre des six jours » en 1967, l'ordre militaire (n°92) interdit (sauf si un permis est accordé par l'autorité militaire israélienne) aux palestiniens tout développement du réseau hydrique, tout forage et toute extension des infrastructures relative à l'exploitation et à la distribution d'eau en Palestine.

Vu cette interdiction, les Palestiniens doivent se contenter de la même quantité d'eau ce qui conduit certains ménages ruraux à ne pouvoir consommer que 50 litres/jour, soit la moitié de ce que l'OMS considère comme nécessaire pour satisfaire les besoins domestiques. Dans ces circonstances d'accès et de distribution difficiles et contrariées aux ressources hydriques, le Mur de l'Apartheid apparaît comme une accapuration flagrante des ressources en eau de l'aquifère occidental ; son impact est manifeste sur les communautés villageoises et sur les terres qui dépendent l'une et l'autre de cette eau.

A la suite d'autres punitions (enfermement dans les bantoustans ou ghettos, inspection longue et humiliante aux centaines de points de contrôle installés par l'Etat hébreu, confiscation des terres, cette accapuration s'inscrit dans une logique de punition collective imposée aux palestiniens par cet Etat.

De moins en moins de terre, de moins en moins d'eau pour une population en croissance rapide rend de plus en plus difficile la survie de quelque 3 500 000 âmes qui vivent dans les TPO. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre l'augmentation des demandes de permis d'émigration de centaines de palestiniens, la colère grandissante dans ces territoires et les résurgences récurrentes des actes de violence à l'égard de la force occupante.

La construction du Mur à travers l'aquifère occidental et non sur la Ligne Verte (ligne d'armistice de 1948) est hautement significative. Elle concrétise la mainmise d'Israël sur une zone qui regorge d'eau réduisant d'autant sa disponibilité pour la population locale. Elle entraîne aussi l'inclusion de 36 puits entre l'endroit où est érigé le Mur et la Ligne Verte. Elle isole ces puits des terres d'irrigation qui se trouvent de l'autre côté de ce Mur.

Une fois aux mains des israéliens, l'eau pompée dans ces puits annexés est revendue en partie aux communautés villageoises qui se trouvent du côté est du Mur. Le transport par camions-citernes de cette eau a fait croître le prix facturé aux Palestiniens de 80%.

La construction du Mur a eu par ailleurs des répercussions sur :

- l'isolement des communautés qui se trouvent entre le ce Mur et la Ligne Verte
- l'isolement des terres qui se trouvent dans cette zone des paysans qui les cultivent
- la destruction des conduites d'eau qui vont des puits isolés aux terres se trouvant à l'est du Mur
- la destruction des conduites d'eau dont le tracé ne peut être revu suite à la construction du Mur
- l'interdiction d'accès à ces puits des communautés villageoises se trouvant dans leur hinterland
- l'impossibilité d'accès des camions-citernes aux puits isolés
- la destruction des citernes et des réservoirs qui se trouvent sur la bande de terrain sur la quelle le Mur est construit.

## 2.4. L'expropriation des aquifères cisjordanien par l'Etat d'Israël

L'aquifère cisjordanien se divise en trois zones ; celui de la Bande de Gaza vient compléter la capacité en eau de l'Autorité Palestinienne.

Un bilan sommaire des niveaux de capacité et d'utilisation de ces aquifères est repris ci-dessous :

Millions de m <sup>3</sup> /an	Total	Aquifère occidental	Aquifère nord-ouest	Aquifère oriental	Cisjordanie	Aquifère littoral
Capacité	740	350	130	200(*)		60 (**)
Exploitation	800	350	130	200		120
Prélèvements	710	350	130	110		120
-Israël et colonies	530	330	110	30		60
Palestine	180	20	20	80		60

(\*) 90 millions de m<sup>3</sup> sont des eaux souterraines

(\*\*) Il y a surexploitation de la nappe (environ 60 millions de m<sup>3</sup>)

Taux d'exploitation : 1,0811 (soit, 800/740)

Taux de prélèvement : 95,95 % (soit, 710/740)

Part relative d'utilisation des prélèvements :

- Israël : 74,65%
- Palestine : 25,35%

Cette situation découle, non d'un droit mais d'une exploitation forcée des ressources hydriques des aquifères palestiniens par l'Etat hébreu.

C'est à travers une législation discriminatoire qu'Israël exproprie les ressources hydriques des aquifères palestiniennes.

- la législation israélienne, étendue aux TPO, considère l'eau comme une propriété d'Etat
- les eaux des TPO sont déclarées ressources stratégiques sous contrôle militaire
- la distribution de ce bien d'Etat est monopolisée par la société nationale de distribution d'eau : Mekorot
- par le jeu de subventions accordées aux Israéliens et aux colons, le prix de l'eau est plus de quatre fois supérieur en Palestine (70 agorots<sup>5</sup>) qu'en Israël (15 agorots)
- les Palestiniens n'ont pratiquement pas le droit de forer de nouveaux puits ; par contre, les colons israéliens peuvent disposer de puits très profonds qui assèchent les puits palestiniens voisins dont la profondeur est limitée
- puisque la consommation d'eau disponible pour l'agriculture a été gelée à 90 millions de m<sup>3</sup>/an pour les 400 villages palestiniens, plus de 100000 hectares de bonnes terres en Cisjordanie et 40000 à Gaza ne sont pas irriguées faute d'eau.
- À l'inverse, les 30 colonies agricoles de Cisjordanie sont pourvues de toute l'eau nécessaire à leurs activités

---

<sup>5</sup> Un agorot = 1/100 de New Israeli Shekel (NIS)

- Sur les 480 millions de m<sup>3</sup> des aquifères occidental et nord-oriental, les israéliens en exploitent 440 millions, soit 91% et les palestiniens 40 millions, soit 9%.

Au total, Israël pompe chaque année 470 millions de m<sup>3</sup> d'eau à partir des ressources souterraines de Cisjordanie, soit ¼ de la consommation de ce pays.

L'application des lois israéliennes dans les TPO « a produit des modifications substantielles des usages légitimes de l'eau selon la législation de Gaza, des Hauteurs du Golan et de la Cisjordanie » (Rapport des Nations-Unies).

La politique de gestion de l'eau de l'Etat d'Israël est conçue pour assurer prioritairement un approvisionnement en eau suffisant aux colons juifs et au réseau hydraulique israélien. Ce n'est qu'une fois ces priorités assurées que les droits et les besoins des Palestiniens sont pris en considération.

Le pompage massif des aquifères de Cisjordanie et de la Bande de Gaza conduit à une baisse de la qualité des eaux. S'il se poursuit à long terme, ce processus peut être irréversible.

La salinité des eaux augmente tant dans le territoire de Jéricho que dans la Bande de Gaza ; elle progresse chaque année de 15 à 20 mg/l. 70% des eaux souterraines y dépassent le niveau de salinité de 500 mg/l alors que la norme maximale préconisée par l'OMS est de 250.

Le niveau hydrostatique de la nappe littorale s'abaisse de 15 à 20 cm par an entraînant son envahissement par les eaux salines de la mer.

Conclusion : les ressources en eau (courantes et souterraines) de la région sont insuffisantes pour satisfaire les besoins des deux populations israélienne (6 millions d'habitants) et palestinienne (3,5 millions)

L'Etat d'Israël et les colons dans les TPO accaparent une part disproportionnée de cette ressource rare sur le territoire de la Palestine d'avant 1948 : l'Etat d'Israël absorbe 86% des ressources en eau, l'Autorité Palestinienne, 10% et les colons 4%.

## 2.5. L'eau dans les rapports Israélo-Palestinien

La question de l'eau fait l'objet d'accords et traités bilatéraux entre Israël, la Palestine et la Jordanie.

- L'eau dans la Déclaration de principes sur l'arrangement intérimaire du 13 septembre 1993 (Accords d'Oslo I)

Base : article 7 (+ annexe III et annexe IV)

L'annexe III prévoit un programme de développement des ressources hydrauliques préparé par des experts des deux parties qui devra :

- o spécifier aussi les modalités de coopération dans la gestion des ressources aquifères en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza
- o faire des propositions d'études de projet sur les droits en eau de chaque partie, aussi bien pour l'utilisation équitable des ressources communes au cours de la phase intérimaire et qu'après celle-ci.

L'annexe IV concerne la coopération Israélo-palestinienne en matière de développement régional (Canal de la Méditerranée à la Mer Morte, projet de dessalement, plan de développement agricole et prévention de la désertification), trois projets pour lesquels détient un intérêt évident tant du point de vue économique, technologique que commercial.

- L'eau dans les accords du Caire (4 mai 1994)

Première traduction concrète de la Déclaration de principes (1993), ces accords sont le reflet du rapport de force réel entre la partie israélienne et la partie palestinienne.

Ce qui saute aux yeux d'emblée dans ces accords, c'est la capacité israélienne d'extraire le maximum d'avantages au prix d'un minimum de sacrifices et de contreparties.

Comment se demande le Professeur B.Khader les Palestiniens ont-ils pu parapher un accord ainsi libellé, car non seulement il y a des portions très importantes du territoire palestinien qui sont soustraites à leur juridiction mais, en plus, Israël leur réclame de payer l'eau souvent puisée dans des aquifères situés dans leur sous-sol.

- L'eau dans le traité israélo-jordanien du 20 octobre 1994

Il concerne la répartition de l'eau du Jourdain, du Yarmouk et de l'aquifère d'Acaba . C'est un traité bâti sur l'ambiguïté ; il donne lieu à des interprétations divergentes et nul doute que la partie lésée, en l'occurrence la Jordanie cherchera à l'avenir à le remettre en cause.

- L'eau dans la stratégie israélienne

En Israël, l'eau a une fonction sociale et idéologique ; la première est celle de l'eau comme facteur de rédemption du sol. L'eau est l'élément de la nature qui permet à tout juif de concrétiser son lien affectif avec sa « Terre Promise ».La seconde concerne le rôle du développement agricole dans le mouvement sioniste et donc de l'eau comme élément pré-requis de ce développement.

Ce qui était vrai d'un point de vue sioniste ne l'est plus pour Israël aujourd'hui :

- absence de nouvelles sources disponibles sur son territoire
- méthodes de dessalement et de traitement des eaux usées onéreuses et ne procurant que des quantités d'eau insuffisante aux besoins de la population israélienne.

Pour vivre, Israël est donc contraint de surexploiter les ressources provenant des nappes aquifères de Cisjordanie et de la nappe littorale. A l'intérieur des TPO, 90% des terres occupées par les colons israéliens sont irriguées contre 2,5% des terres appartenant aux palestiniens condamnés :

- à creuser des puits de plus en plus profonds et donc de plus en plus coûteux
- à utiliser et à boire l'eau saumâtre qui y est puisée

Malgré les accords conclus, les tensions sur l'eau continueront à crispier les relations entre Israël et ses voisins.

L'équation « eau-demographie » se posera donc dans toute la Méditerranée de manière de plus en plus aiguë au cours de la prochaine décennie. Eviter de nouvelles guerres de l'eau en Palestine ou dans d'autres contrées du Moyen-Orient ne pourra se faire que dans le cadre d'un nouvel ordre hydraulique prenant en compte les besoins légitimes de chaque acteur du système régional. Il devra se fonder sur les principes :

- d'unité de gestion (intégration des eaux souterraines transfrontalières)
- de la communauté d'intérêts
- d'un partage équitable et raisonnable des ressources en eau à court, moyen et long termes.

### 3 Quelles solutions aux problèmes de l'eau en Palestine.

Je peux considérer la création d'un « Nouvel ordre hydraulique » en Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient comme une condition nécessaire mais non suffisante à la solution aux problèmes de l'eau dans cette région du monde.

La paix, toujours annoncée mais jamais réalisée, entre Israël et ses voisins Palestiniens ou Libanais, de même que la cessation de l'agression impérialiste des Etats-Unis en Irak, n'apporteront pas, de facto, de solution aux problèmes de l'eau dans ces pays.

Aucun des trois stress hydriques du Moyen-Orient ne sera résolu simplement. La plupart des pays de cette région ont déjà atteint ou s'approchent rapidement de la limite de leur capacité domestique en eau.

Augmenter le prix de l'eau ou utiliser les avantages, absolus ou comparatifs, détenus par certains pays en matière de technologie avancée pour produire de l'eau à usage domestique ou industriel ne feront que retarder la crise de l'eau qui existe actuellement et qui s'aggravera dans les années à venir si des mesures radicales ne sont pas envisagées globalement et localement.

A court terme, les solutions les plus souvent envisagées se structurent autour de trois axes :

- une meilleure efficacité dans les diverses utilisations en eau
- une réutilisation intensive des eaux usées
- une utilisation moins irrationnelle de l'eau dans le secteur agricole afin d'augmenter ses disponibilités dans les autres secteurs économiques.

## Références bibliographiques

- 1 **Fisher Franklin M. and Askari Hossein, (September 2001)**, "Optimal water management in the Middle East and other regions" in: Finance and development, International Monetary Fund, Washington.
  
- 2 **Khader Bichara, (2005)**, « Monde arabe et géopolitique Euro-arabe », (spécialement le chapitre XVIII : Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient), Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain, les cahiers du monde arabe, Louvain-la-Neuve.
  
- 3 **Mater Philip (Editor in chief), (2004)**, "Encyclopedia of the modern Middle East and North Africa" (article on **water written by David B. Brooks**) Volume 4 p.2327-2332, Thompson and Gale.
  
- 4 **Mutin George, (2000)**, "L'eau dans le monde arabe", Ellipses, Paris.
  
- 5 **PENGON (The Palestinian Environmental NGO's Network), (2003)**, « Stop the wall in Palestine, facts, testimonies, analysis and call to action », Jerusalem, Palestine.

## Orientation bibliographique complémentaire

- 6 **Ayeb Habib, (1998)**, "L'eau au Proche-Orient, la guerre n'aura pas lieu", Khartala-Cedej, Paris, Le Caire.
  
- 7 **Cans Roger, (2001)**, « La ruée vers l'eau », Gallimard (Folio actuel), Paris.

- 8 **Chesnot Christian, (1993)**, « La bataille de l'eau au Proche-Orient », L'harmattan (Comprendre le Moyen-Orient), Paris.
- 9 **Lacoste Yves, (2004)**, « L'eau dans le Monde, les batailles pour la vie », Larousse (Petite encyclopédie), Paris.
- 10 **Pearce Fred, (2006)**, « Quand meurent les grands fleuves, enquête sur la crise mondiale de l'eau », (spécialement : chapitre *VI Palestine : on empoisonne les puits de la Paix* Calmann-Levy, Paris
- 11 **United Nations, (2003)**, « Water for people, water for life », Unesco Publishing, Berghahn Books.
- 12 **Shaw W. Douglass, (2004)**, "Water resource economics and policy, an introduction", Edward Elgar, Cheltenham (UK), Northampton (USA).



**Association Belgo-Palestinienne**

**Cercle Naim Khader**

**La gestion de l'eau dans la Méditerranée :**

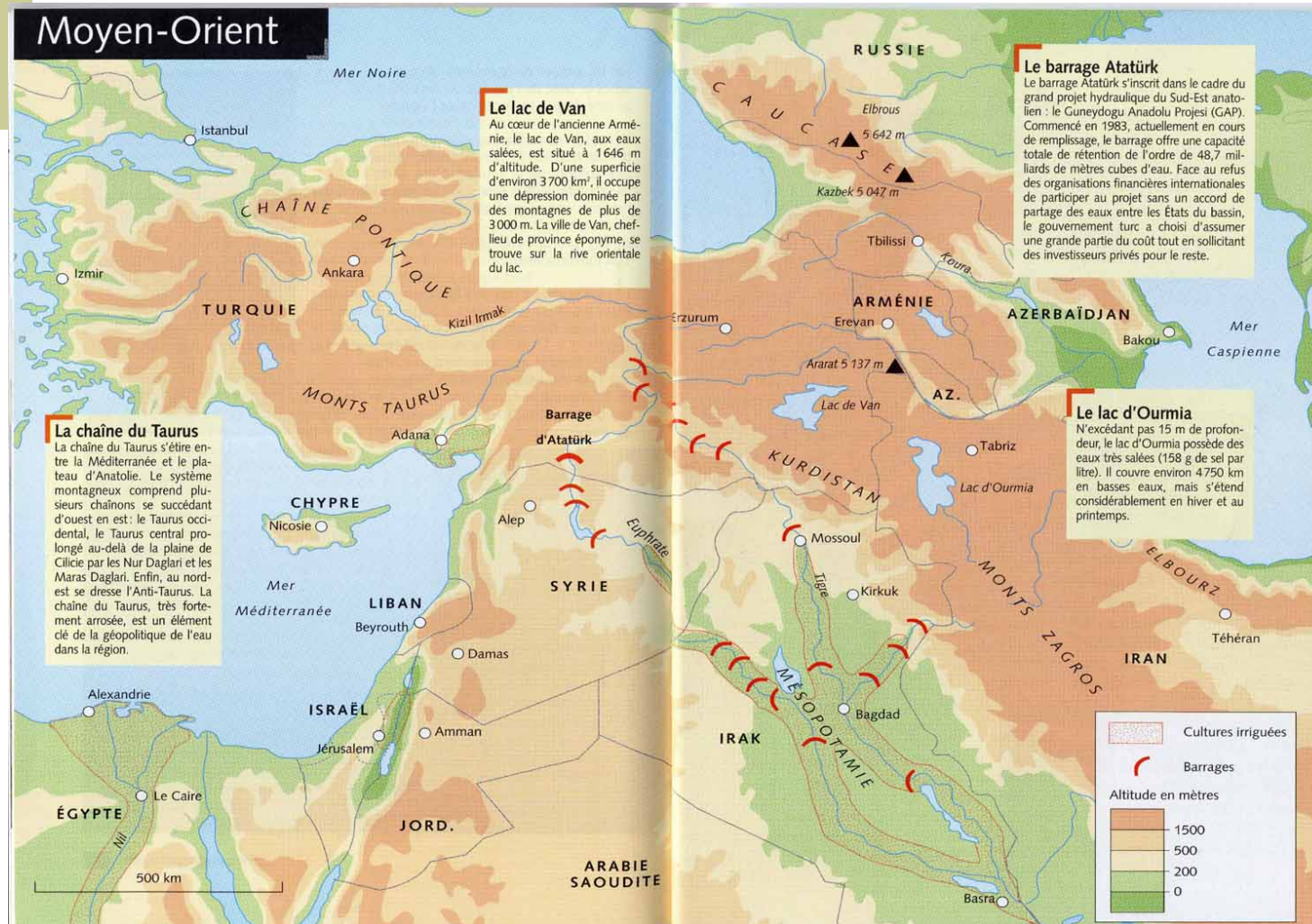
**Le cas de la Palestine**

**Cercle PRC  
Bruxelles  
« Enrico Berlinguer »  
Le 22 février 2007**

**Edward  
Wuilquot  
Economiste**

Source :  
**World Bank**

# 1. Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient



# Plan

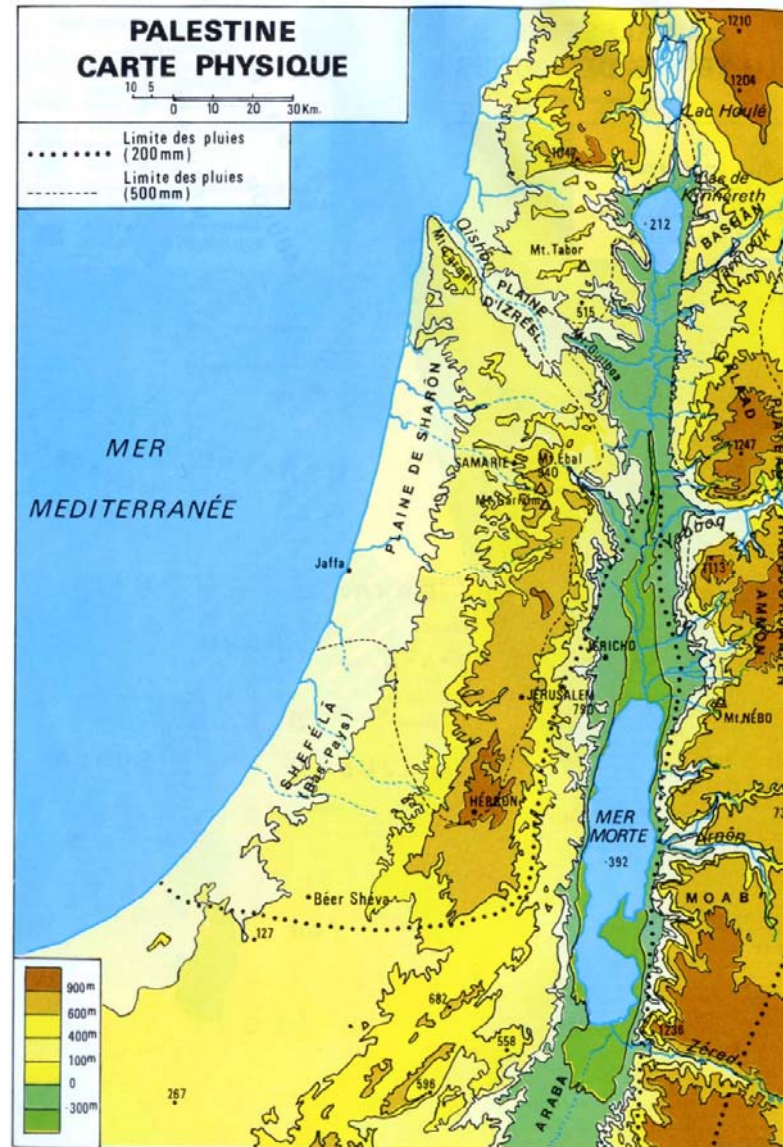
---

## 1. Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient

---

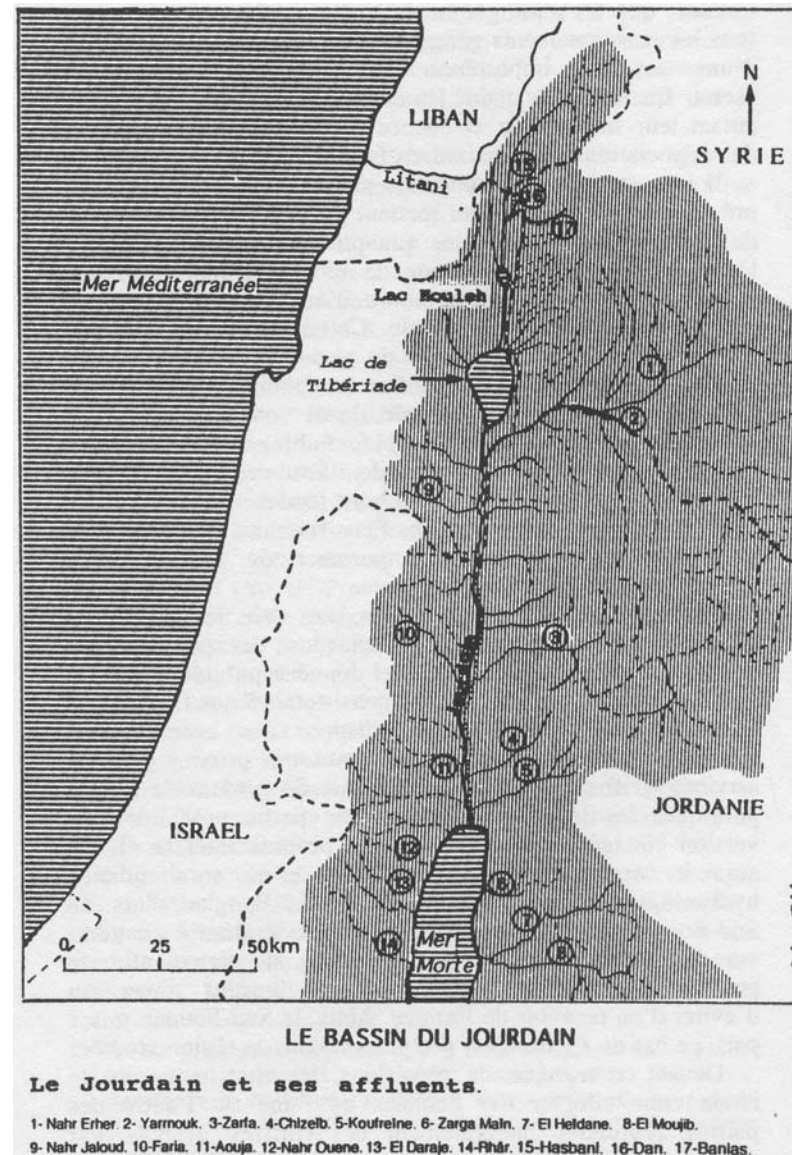
- a. l'eau est une ressource rare
- b. l'eau est une ressource inégalement répartie
- c. l'eau comme enjeu stratégique

## 2. La question de l'eau en Palestine



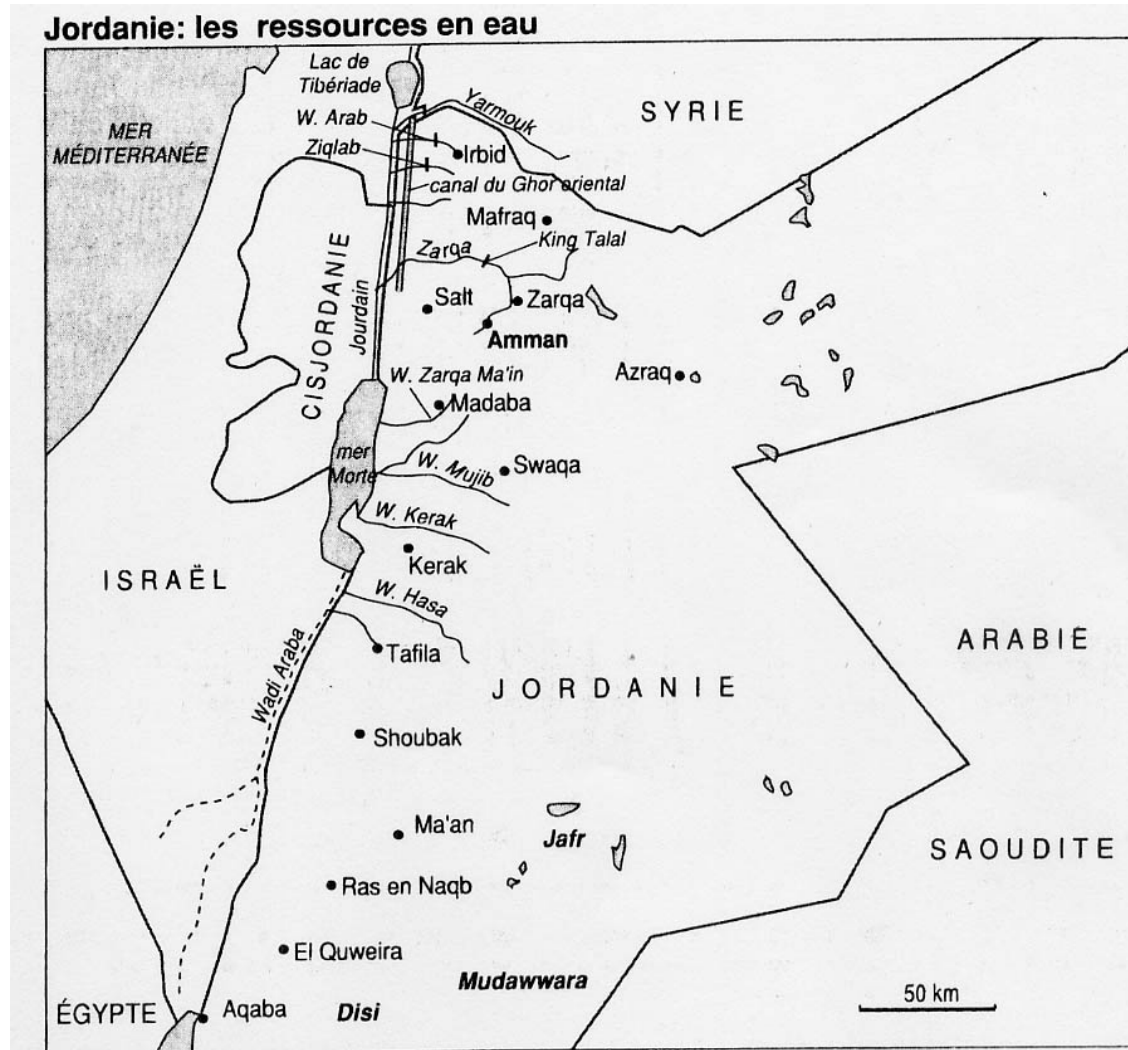
## 2. La question de l'eau en Palestine

### a. Données de base



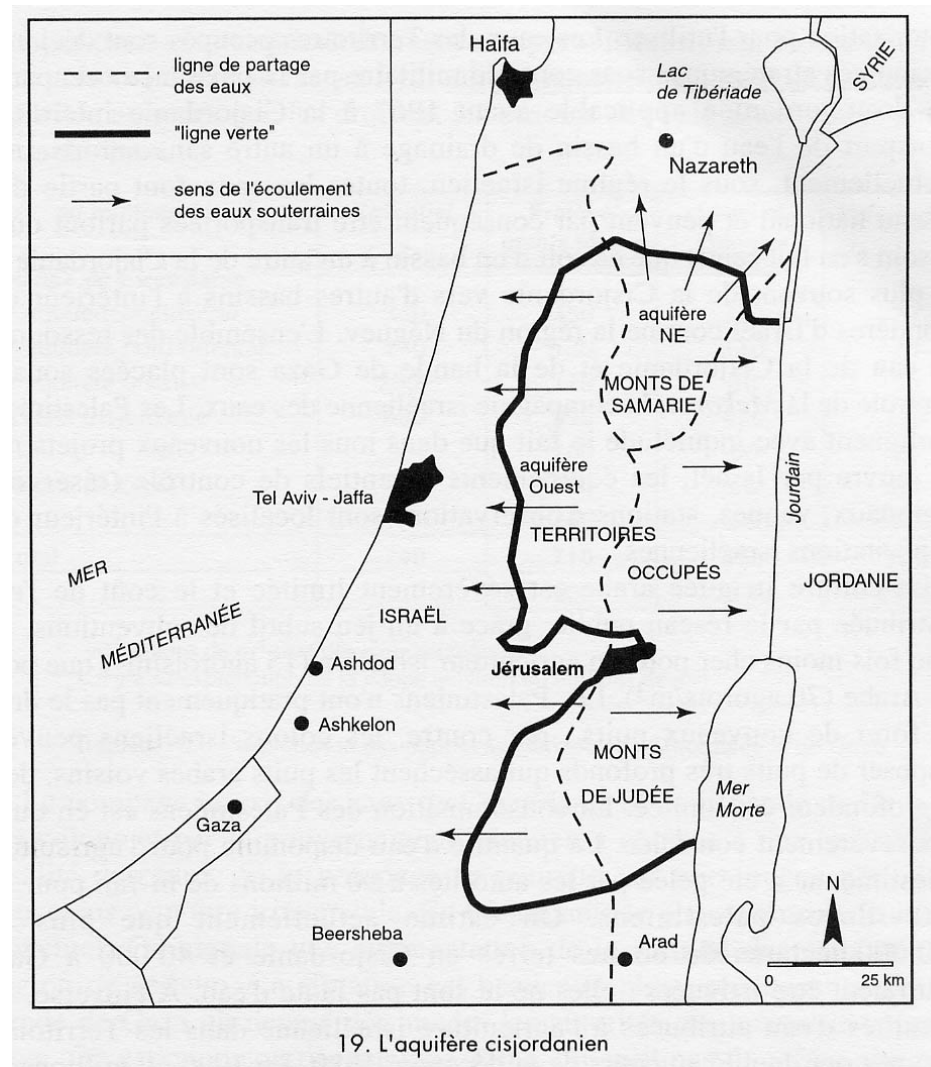
## 2. La question de l'eau en Palestine

### a. Données de base



## 2. La question de l'eau en Palestine

### b. L'inégale répartition des ressources en eau du bassin jordanien entre les entités territoriales



## 2. La question de l'eau en Palestine

### c. Le contrôle des eaux du Jourdain : une revendication sioniste permanente

#### Israël : une culture de l'irrigation

L'irrigation a été longtemps fondée, devant l'impossibilité pour des raisons politiques d'utiliser les eaux du Jourdain, sur des sources, des puits, et sur un prélèvement massif dans le lac de Tibériade. Transportées par canalisation jusque dans le Néguev, les eaux du lac de Tibériade ont permis, sur environ la moitié des surfaces cultivées, une intensification de l'agriculture à laquelle les pluies n'auraient pas suffi.



## 2. La question de l'eau en Palestine

a. Données de base



b. L'inégale répartition des ressources en eau du bassin jordanien entre les entités territoriales



c. Le contrôle des eaux du Jourdain : une revendication sioniste permanente



d. L'expropriation des aquifères cisjordanien par l'Etat hébreu

e. L'eau dans les rapports Israélo-Palestiniens



---

### **3. Quelles solutions aux problèmes de l'eau en Palestine ?**

---

